Service des Pèlerinages du Diocèse d'Autun - 28 Avenue de Bourgogne – Cidex 1505 –71390 SAINT DESERT
Tél. 03.85.47.16.51 - dirpelerinages@adautun.fr
http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages :IM071110009 - Siret du diocèse - 778 549 683
Contrat responsabilité civile professionnelle : MSC n° 0020820012000287-
Garantie financière : Atradius : 544026

Diocèse d'Autun
Pèlerinages

« Sur les chemins de Compostelle
L'esprit d'une démarche »

C'est une démarche de pèlerin, les pèlerins que nous sommes tous sur cette terre, les pèlerins que nous avons choisi d'être en prenant la route de Compostelle, les pèlerins que nous voulons rencontrer sur nos chemins :
·Le pèlerin n'est pas installé, il est en route, en marche, en attente. Il n'assène pas des certitudes, il écoute, il parle, il dialogue, il rencontre.
·Le pèlerin est un chercheur, à la recherche de soi, des autres, de l'Autre. Il ne sait pas toujours bien ce qu'il cherche, il trouvera peut-être autre chose que ce qu'il croyait chercher : c'est l'homme d'aujourd'hui, construisant son avenir, marchant vers demain.
·Le pèlerin est plusieurs, il n'est pas seul, ni au départ (il porte d'autres dans son cœur), ni en route, ni à l'étape, ni à l'arrivée. Et le croyant sait qu'il est un peuple, qu'il est d'Eglise, qu'il est aussi l'Eglise. Et c'est cela que la Confraternité veut signifier.
·Le pèlerin est un Jacquet, il sait qu'il marche vers un haut lieu où l'ont précédé des millions de marcheurs, des millions de chercheurs de Dieu, souvent désireux de donner une dimension apostolique à leur foi, de la fonder sur la tradition de l'apôtre Jacques.
·Le pèlerin a les pieds sur la terre et les yeux tournés vers les étoiles : les pieds dans ses chaussures, bien posées sur l'humus des réalités quotidiennes, ne fuyant pas la vie, sachant que l'effort, la fatigue, le soleil ou la pluie, le bonheur et le malheur sont notre lot à tous. Mais il regarde vers les étoiles, la voie lactée, le « champ d'étoiles », pour trouver la sienne, celle qui éclairera sa vie.

La simplicité est un des fondements de l'esprit pèlerin et de l'esprit du chemin. La simplicité doit rester possible et gratuite dans les actes de la vie courante d'un pèlerin dans les hébergements et tout au long du chemin.

Programme du Lundi 24 juillet au mercredi 2 août (joint)
CONDITIONS PARTICULIERES
Participation financière : 995 €
Date limite d'inscription : 05/07/2023 (après cette date appeler le service des pèlerinages)

Participation financière :
Ce prix a été calculé sur la base de 25 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 25 mai 2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données.
Acompte demandé à l'inscription : 300 €
Chèque à l'ordre de : AD PELERINAGE DIOCESAIN (St Jacques de Compostelle) - Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs mensualités, se renseigner. Le solde sera à verser au plus tard le 15 juillet 2023.

Conditions d'annulation :
A compter du jour de la déclaration (pièce justificative à l'appui), le cachet de la poste faisant foi en cas d'annulation pour raison de force majeure, il sera retenu.
60 € si l'annulation à lieu plus de 31 jours avant le départ
25 % du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 30ème au 21ème jour avant le départ
50% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 22ème au 8ème jour avant le départ
75% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 7ème au 2ème jour avant

Formalités sanitaires : Aucune formalité particulière à ce jour (31 /05/23)
·De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 20 kilomètres environ par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement en cas de difficultés à suivre le groupe.

Ce tarif comprend :
-Le transport en autobus Lux Voyages
-L'hébergement base chambre « dortoir dans des gîtes pèlerins ou en hôtel. Dans l'Esprit des pèlerins de St Jacques. En pension complète du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour. (Pour les déjeuners pique-nique)
PAS DE CHAMBRE INDIVIDUELLE
-Les assurances responsabilité civile et assistance Mutuelle Saint Christophe (0,86 €/jour/personne)

Ce tarif ne comprend pas :
-Les offrandes de messe, les pourboires pour le chauffeur (laissés à votre libre appréciation)
-Les boissons, cafés et les extras personnels.
-Le pique-nique du déjeuner du premier jour.

Réclamation, contact et médiation :
Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun de toute réclamation, à l'adresse suivante : 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 SAINT-DESERT par lettre avec accusé-réception et/ou par email à dirpelerinage@adautun.fr accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le pèlerin peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : contact « litiges » : direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.
Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.
En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours :
La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.
Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.
En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.
Les documents nécessaires avec les horaires seront remis « en temps utile avant le début du voyage » (article L. 211-10 dernier alinéa).
Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les conditions générales de participation sur http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html

Pèlerins de St Jacques

Du 24 juillet au 2 août 2023

Accompagné par le père Nicolas BERTHIER

Diocèse d'Autun
Pèlerinages

PROGRAMME

Sur les chemins de St Jacques de Compostelle

10 jours/9 nuits

2 itinéraires de marches proposées =
GRANDE MARCHE entre 18 et 20 kms
– PETITE MARCHE entre 8 et 10 kms (le bus reprendra les pèlerins)

Possibilité de rester dans le bus.

Lundi 24 Juillet

Trajet : St Désert – Montagny les Buxy – Culles Les Roches – Nasbinals
Temps de marche, méditation.
Visite de la Basilique de Brioude en cours de route.

Mardi 25 juillet

Trajet : Nasbinals – Carrefour D583/D987 – Saint Chely D'Aubrac – Lectoure
Temps de marche, méditation.
Visite de Conques en cours de route

Mercredi 26 juillet

Trajet : Lectoure – Marsolan – La Romieu – Saint-Jean Pied de Port
Temps de marche, méditation
Visite d'Aire sur Adour en cours de route

Jeudi 27 juillet

Trajet en bus : St Jean-Pied de Port – Villafranca Montes de Oca
Après-midi : Une seule marche : Villafranca- San Juan De Ortega (12 kms)
Puis Route vers Burgos
Visite de la Cathédrale de Santo Domingo de la Calzada en cours de route

Vendredi 28 juillet
Trajet en bus jusqu'à Hornillos
Une seule marche : Hornillos – Castrojeriz (19 kms environ)
Puis route vers Astorga
Visite : Carrion de Los Condes

Samedi 29 juillet
Trajet : Astorga – Santa Catalina de Semoza – Rabanal – Saint-Jacques de Compostelle
Temps de marche, méditation.

Dimanche 30 juillet
Journée St Jacques de Compostelle
Messe à la Cathédrale puis visite.

Lundi 31 juillet
Trajet en Bus – St Jacques de Compostelle – Burgos
Visite de la Cathédrale de Burgos

Mardi 1er août
Trajet en bus : Burgos/Lourdes

Mercredi 2 août
Trajet en bus : Lourdes – St Désert.

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités.

Chaque jour, nous célébrerons la messe.
Les déjeuners du midi seront dans l'esprit des pèlerins de St Jacques (pique-nique)
Les hébergements seront pour la plupart collectifs ou chambre double (à St Jacques et Lourdes).

Diocèse d'Autun
Pèlerinages

Service des pèlerinages d'AUTUN - cidex 1505—71390 Saint-Désert
Tél. 03.85.47.16.51 - dirpelerinages@adautun.fr
-http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html
(Siren 778 549 683 - Immatriculation ATOUT France : IM071110009
Contrat responsabilité civile professionnelle : MSC n° - 0020820012000287– Garantie financière : Atradius N°544026

*Réf inscription : **Z***
Merci de garder un exemplaire de cette page

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

Chemin de St Jacques de Compostelle du 24 juillet au 2 août (10 jours/9 nuits)

*à retourner avant le **5 juillet 2023** (après cette date, merci de nous contacter)*

• PELERIN

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité (en cours de validité) utilisée durant le pèlerinage. Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules

ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX

Ce pèlerinage nécessite de pouvoir marcher

☐ M ☐ MME ☐ Père ☐ Sœur NOM : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : __ / __ / __

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél fixe :_____ Tél portable : _____

E-mail : _____

• *PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)*

Nom : Prénom :

Téléphone : Lien de parenté :

• INFORMATION SUR LE PELERINAGE (se reporter aux conditions particulières)

• *LIEU DE DEPART ST DESERT :*

• *HEBERGEMENT :* *Hébergement collectif*
Ou chambre double à Compostelle et à Lourdes.

Je souhaite partager ma chambre avec : _____

• *RESTAURATION : Régimes spéciaux à préciser si nécessaire :* _____

TARIF et ANNULATION

Montant de la participation financière : 995 €

Virements et Règlements par Chèques Vacances acceptés. Paiements en trois fois acceptés.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Annulation par le pèlerin : *Absence de droit de rétractation*

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage).
à plus de 31 jours avant le départ : 60 €
entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 25 % du tarif du pèlerinage
entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 50 % du tarif du pèlerinage
entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75 % du tarif du pèlerinage
48h avant le départ : 100 % du tarif du pèlerinage

Condition d'annulation : Les annulations individuelles doivent être notifiées soit par courriel : dirpelerinages@adautun.fr soit par courrier au Service des Pèlerinages – 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 ST DESERT

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages : Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 25 participants n'est pas inscrit : Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Assurances (Multirisque-Rapatriement) : **Elle est calculée dans la participation, si vous ne la souhaitez pas, il vous suffit d'appeler le service des pèlerinages. Cependant vous devrez fournir au service avant le départ une copie de votre attestation d'assurance, ainsi que les documents assurance rapatriement.**

Révision du prix : Ce prix a été calculé sur la base de 25 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 25/05/2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Annulation par le pèlerin : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation, toutefois le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

Condition d'annulation : Les annulations individuelles doivent être notifié soit par courriel : dirpelerinages@adautun.fr soit par courrier au Service des Pèlerinages – 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 ST DESERT

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages : Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 250 participants n'est pas inscrit : Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

FORMATILITES : se reporter aux conditions particulières et générales.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La validation de votre inscription nécessite de compléter les informations suivantes

Cocher les cases correspondant à votre choix

J'autorise l'Association Diocésaine d'Autun à enregistrer mes coordonnées (mail, postales et téléphoniques) et accepte de recevoir des informations par mail, SMS ou courrier postal :

☐ OUI ☐ NON

DROIT A L'IMAGE

J'accepte d'être pris en photos ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous supports de communication du diocèse d'AUTUN.

☐ OUI ☐ NON

Je soussigné (nom, prénom) *:_____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions générales de participation, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.*

Je soussigné (prénom et nom) : _____ déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : *Le : / /* *Signature du pèlerin ou de son représentant légal (lu et approuvé, bon pour accord)*

Christine CLERC, directrice du service diocésain des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription